

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2019

Référence CM/CR/MMB/VC-2019-09-25

Nombre de pages 6

Afférents au
Conseil Municipal 29

En exercice
29

Date de convocation
18 septembre 2019

Date d'affichage
27 septembre 2019

Présents : Alain Sérieys, Bernadette Sanmartin, Denis Fournier, Roseline Broussal, Michel Arderiu, Laurence Large, Daniel Baur, Christian Marrot, Gérard Palhol, Serge Brabessa, Lucie Saintout, Olivier Guibert, Dunia Corrieri, Sandrine Agut Bosc, Catherine Lemaréchal, Dominique Bourguignon, Michel Gourret.

Absents avec pouvoir : Michel Intrand à Michel Arderiu, Pia Klingenfus à Bernadette Sanmartin, Monique Buchet à Christian Marrot, Alain Gil à Gérard Palhol, Suzanne Rambeau à Sandrine Agut Bosc, Sandrine Touzanne à Alain Sérieys, Djemel Bensaci à Catherine Lemaréchal, Jean-Luc Tronco à Michel Gourret.

Absents : Roland Durrieu, Sophie Passera, Hélène Belle-Clot, Monique Fabre.

Secrétaire de séance : Roseline Broussal.

PRELIMINAIRES

Après avoir ouvert la séance du conseil Municipal, Monsieur le maire procède à l'appel des conseillers. Madame Roseline BROUSSAL est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le maire donne la parole à Dominique BOURGUIGNON qui informe les membres du conseil municipal et les Escalquinois de son souhait de quitter le groupe d'opposition à compter de ce conseil municipal. jusqu'à la fin du mandat. Elle siègera de manière indépendante, toujours dans le souhait de défendre l'intérêt des Escalquinois. Monsieur le maire a été informé depuis 15 jours.

Monsieur le maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2019. Pas d'observation, le procès-verbal de la séance du 2 avril 2019 est adopté.

Monsieur le maire communique le tableau de l'ensemble des décisions de juin, juillet, août et septembre 2019 prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Numéro	Date	Objet	Montant HT	Montant TTC
2019-117	25/06/19	Demande de subvention de 30 % dans le cadre du contrat de territoire au conseil départemental – acquisition assistant de prêt médiathèque	Montant du projet 2 900 €	Montant du projet 3 480 €
2019-118	25/06/19	Acquisition matériel : poste de travail informatique - BECHTLE	6 892,80 €	8 271,36 €
2019-136	22/07/19	Contrat de prestation de service : étude géotechnique pour la construction d'un gymnase – GINGER CEBTP	1 300 €	1 560 €
2019-137	26/07/19	Demande de subvention Région et ADEME : étude de faisabilité de deux boucles d'eau tempérée sur la commune d'Escalquens Subvention ADEME : 5 600 € Subvention Région : 5 600 €	Montant du projet 16 000 €	Montant du projet 19 200 €
2019-145	31/07/19	Contrat de prestation de service : mission d'accompagnement du service RH dans la gestion de la paie – M.C. RODRIGUEZ	2 041,70 €	2 450,04 €
2019-149	02/08/19	Reprise de concession cimetière de la Bruyère		253 €

Numéro	Date	Objet	Montant HT	Montant TTC
2019-155	27/08/19	Contrat de prestation de service : spectacle pour enfants à la médiathèque – LA PETITE BOHEME CIE – Spectacle "Souris 7"		740,48 €
2019-156	27/08/19	Contrat de prestation de service : étude de faisabilité de deux boucles d'eau tempérée sur la commune d'Escalquens – ECOVITALIS	16 000 €	19 200 €
2019-166	06/09/19	Contrat de prestation de service : création de places de stationnement chemin de la Grave – JEAN LEFEBVRE	16 584,30 €	19 901,16 €
2019-168	06/09/19	Demande de subvention de 30 % dans le cadre du contrat régional unique au Conseil régional – travaux accessibilité bâtiments communaux	Montant du projet 47 333,51 €	Montant du projet 56 800,21 €
2019-169	03/09/19	Avenant convention logement communal 7 bis avenue de la Mairie : réévaluation des charges locatives mensuelles		65 €
2019-171	10/09/19	Conclusion marché n°2019-004 : travaux de réaménagement de l'aire de jeux des jardins de l'Oustal – HUSSON International SA	28 970,25 €	34 764,30 €
2019-107	13/06/2019	Contrat de prestation de service : travaux de climatisation à la maison des solidarités – HB ELEC	19 000 €	22 800 €

Monsieur le maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, une délibération avait été prise pour protéger les Escalquinois par rapport à l'implantation des compteurs Linky. Il informe l'assemblée que le préfet a demandé le retrait de cette délibération. Des réponses ont été apportées aux nombreuses demandes de renseignements des Escalquinois, comme prévu dans la délibération.

DELIBERATIONS

2019-67 - Contrat bourg centre Occitanie, Alain SERIEYS

Michel GOURRET fait remarquer que le projet a été étudié et qu'ils ne sont pas contre les demandes de subventions. A l'étude du document Bourg Centre de 84 pages joint à cette délibération page 19 on observe l'implantation de la future école maternelle sur le champ de foire qui entraîne la suppression de ce dernier. Il a également constaté un programme immobilier entre le Berjean et la résidence l'enclos du Château. Il s'interroge sur la façon dont ces projets seront menés, ainsi que la circulation vers l'école maternelle.

Il s'interroge également sur les investissements et leur chiffrage. Certaines infrastructures ne sont pas précisément évaluées financièrement (aire du collège, gymnase, plaine des sports, église, etc...). Avec une estimation de 3,8 millions d'euros sans le financement de la plaine des sports, il se demande comment toutes ces infrastructures seront concrètement financées. Il fait remarquer que le calendrier est flou et ne donne pas d'information sur le planning des opérations.

Concernant le projet de ferme photovoltaïque, il s'interroge sur son rendement. En tant qu'exploitant il prend l'exemple de celle de Pech David qu'il connaît bien. Il s'est rendu compte que le rendement était catastrophique. Il fait remarquer que M. le maire a annoncé que la ferme photovoltaïque devrait alimenter la ville d'Escalquens (ou produire ou revendre) ensuite M. le maire annonce qu'elle ne pourra produire que la consommation de l'éclairage public. Il souhaiterait savoir comment ?

Il aborde ensuite l'attractivité de la commune. Il est surpris des chiffres annoncés par M. le maire, sur l'augmentation de la valeur de l'immobilier à deux chiffres. Il n'est pas convaincu a moins de faire un eldorado immobilier à Escalquens. Il souligne la dévaluation de maisons suite aux constructions en périphérie. Dans le projet bourg centre le reboisement de la commune est mentionné et dans certains quartiers des espaces verts ont été supprimés, donc encore une interrogation.

Monsieur le maire précise que l'emplacement de l'école maternelle n'est pas définitif rien n'est figé. Il souligne que la commune d'Escalquens s'est développée et qu'il est important que l'école maternelle reste près de l'école primaire, afin d'éviter les déplacements.

Madame la DGS explique que la problématique a été identifiée dans des groupes de réflexion mais pas clairement inscrit dans le contrat bourg centre. Il est écrit à la page 23 : "Il est à noter que certains éléments n'apparaissent pas au sein du tableau ci-dessous mais sont identifiés dans les enjeux pour la commune. Leur devenir n'est pas à ce jour identifié mais ce sont des éléments-clés dans la future structuration de la commune : la gare SNCF et son développement, la création d'une halle lauragaise et le groupe scolaire du centre." Elle fait remarquer que le style technique rédactionnel est effectivement maladroit.

Monsieur le maire ajoute qu'ils ont défini des fonctions dans le centre-ville, mais que les infrastructures ne sont pas dessinées précisément. Concernant la circulation autour des écoles, elle devra être organisée, c'est évident. Aujourd'hui, le travail est focalisé sur un recours limitatif à la voiture, mais dans 10 ou 15 ans les moyens de déplacement auront sûrement changé. Ce centre doit être accessible à pied, avec des pistes cyclables. Aujourd'hui, celle qui part vers Labège est en cours de réalisation. On lui a signalé que l'air d'Escalquens est pollué il tient à préciser que cela est faux, les relevés d'indices quotidiens prouvent le contraire. Il se peut qu'il soit moyen mauvais, mais pas plus. L'indice relevé aujourd'hui était de 3 sur une échelle de 10.

Concernant la ferme photovoltaïque, il précise à M. Gourret que la puissance de production de la centrale photovoltaïque équivalait à la consommation de l'éclairage de la commune d'Escalquens.

Denis FOURNIER rectifie en précisant que la puissance de production de la centrale photovoltaïque correspond à la consommation électrique de tous les ménages de la commune d'Escalquens hors chauffage.

Monsieur le maire fait remarquer que la ferme photovoltaïque est une infrastructure très intéressante pour une ville comme Escalquens, de plus les parkings du futur espace des sports (ombrières solaires) ajouteront plus de puissance à la ferme. Il rappelle qu'il s'agit d'un industriel qui réalise sur son terrain une centrale avec des produits fabriqués en France à Plaisance-du-Touch. Il pense que ce sera des produits de qualité et facilement recyclables.

Concernant le timing de la centralité, plusieurs infrastructures seront réalisées nécessitant de l'espace, à ce jour cet espace est occupé par les équipements sportifs. La première démarche consiste à acheter les terrains et la deuxième à les déplacer pour réaliser les nouveaux équipements sportifs. Enfin troisième étape il sera possible de continuer dans les différentes actions de la centralité.

Dominique BOURGUIGNON rappelle qu'il s'agit d'un document de prospective. Dans le cadre de l'extension des métropoles et de la désertification de certains territoires, la Région Occitanie souhaite remettre une dynamique dans les territoires à proximité des métropoles. Elle a donc demandé aux communes intéressées de concourir dans le cadre du contrat de plan État-Région 2015-2020, sachant que des financements sont encore possibles à obtenir.

Ce document de prospective ne peut pas être chiffré précisément dans la mesure où les actions sont nombreuses. Certaines pourront être revues, déplacées ou ne pas exister. Ce document s'inscrit dans le cadre d'un plan de dynamisation territorial global.

Monsieur le maire revient sur les propos de M. Gourret concernant l'eldorado et les maisons dévalorisées. Il prend pour exemple une escalquinoise qui souhaitait vendre sa maison, située près d'une construction en cours avenue de la mairie. Elle lui a confié qu'en effet elle en aurait tiré un bon prix, mais elle ne trouvera pas un autre bien pour rester sur Escalquens. Il souligne que les délais de vente sur Escalquens sont très courts, il suffit de consulter l'étude des notaires.

Les espaces verts en zones pavillonnaires n'amènent que des désagréments et les différentes plaintes le prouvent. De plus les ventes ont permis de payer la voirie du futur collège, sans toucher à la fiscalité.

Concernant le gymnase il donne la parole la M. Fournier

Denis FOURNIER précise que le gymnase sera réalisé pour accueillir les activités scolaires. Il rappelle que le concours est en cours et que le mois prochain le jury se réunit pour choisir le projet. Il souhaite revenir sur la centrale solaire et sa puissance. Il précise que la centrale fera environ 5

mégawatt « crete » et elle produira un peu plus de 7 gigawatt par an ce qui équivaut à la consommation de 2 720 foyers selon l'Ademe.

Michel GOURRET souligne concernant la plus-value de 10 % par an des maisons, qu'il n'est pas d'accord avec M. le maire .

Monsieur le maire précise que la chambre des notaires prouve le contraire. Il propose de lui fournir les coupures de presse s'il le souhaite.

Résultat du vote : Adopté à la majorité avec 4 abstentions.

Médiathèque :

2019-68 – Festival « Chacun son court », *Roseline BROUSSAL*

Pas de questions.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Coopération décentralisée :

2019-69 – Convention de partenariat entre la commune d'Escalquens et la communauté d'agglomération du Sicoval, *Roseline BROUSSAL*

Dominique BOURGUIGNON rappelle que lors du dernier vote de cette convention et lors de la présentation du bilan de Maka Toubé, elle était intervenue en précisant que le financement d'Escalquens n'apparaissait pas. Il était fondu dans le montant des financements. Elle trouve cela dommage. Elle souligne que la commune finance à hauteur de 5 000 € depuis plusieurs années et trouve que cette participation n'est pas assez mise en valeur. Elle demande s'il est possible, dans le cadre de la signature de cette convention, que le financement soit mis en valeur pour la commune.

Roseline BROUSSAL explique qu'il n'avait pas été mis en valeur car la convention concernait le chantier jeunes. Elle informe que ces projets concernent exclusivement la commune d'Escalquens. Les 5 000 euros vont servir à financer en partie le service civique sur place à Maka Toubé mais également le terrain de hand-ball et de basket à hauteur d'environ 2 500 €.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Finances :

2019-70 – Montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité, *Michel ARDERIU*

Pas de question.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

2019-71 – Convention de fonds de concours pour la rue des Ormeaux, *Michel ARDERIU*

Denis FOURNIER présente les aménagements qui seront opérés rue des Ormeaux. L'objectif est de réaliser les travaux d'urbanisation. Un trottoir sera créé le long de la rue. Des places de parking seront aménagées côté droit. Les connexions pluviales seront reprises. Le trottoir changera de côté à un moment donné de la rue. Ce choix a été fait car une partie de la rue des Ormeaux est sur la commune de Belberaud qui n'a pas souhaité s'associer au projet de rénovation de la rue. Au final, les aménagements se feront uniquement côté Escalquens. La traversée entre les deux trottoirs sera également aménagée : plateau traversant surélevé et passage protégé piétons. Le refus de Belberaud de s'associer au projet a empêché de réaliser en même temps les effacements complets de réseaux aériens notamment Télécom. En attendant, un côté du trottoir ne sera pas traité en béton, uniquement en bicouche de façon à ce que l'on puisse réaliser les effacements de réseau

ultérieurement. Il est également prévu, en avance de phase, les traversées de voie pour les réseaux. Des chambres et des gaines ont été installées pour préparer le futur effacement. Ce projet a été élaboré avec les riverains, lors de plusieurs réunions.

Michel GOURRET remercie M. Fournier pour la présentation. Il demande s'il n'y aura pas une problématique au niveau de la fibre. Il fait remarquer que les chambres ont été prévues mais le réseau est aérien.

Denis FOURNIER répond que Fibre 31 décidera si le réseau restera aérien. Il soulève un autre problème : même si les réseaux sont effacés sur la voie, les riverains devront réaliser des travaux chez eux. Faire passer des câbles enterrés lorsqu'on a aménagé son jardin, sa terrasse... peut être complexe. On verra quand effacer ces réseaux avec Orange et le SDEHG.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

2019-72 – Participation financière à la gestion des équipements intercommunaux dits « 4 communes », Michel ARDERIU

Pas de question.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

2019-73 – Refacturation de charges 2017 au CCAS, Michel ARDERIU

Pas de question.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

2019-74 – Indemnité de conseil au comptable public, Michel ARDERIU

Monsieur le Maire demande pourquoi le montant de l'indemnité n'est pas mentionné sur la délibération.

Michel ARDERIU répond que le service finances est en train d'affiner le montant. Aujourd'hui, ce qui est voté, ce sont les taux. Toutes les collectivités, y compris le Sicoval, fonctionnent de même.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

2019-75 – Admission en non-valeur, Michel ARDERIU

Dunia CORRIERI demande le seuil retenu en dessous duquel on ne poursuit pas.

Michel ARDERIU souligne que pour le moment, il n'est pas en mesure de répondre. Il apportera des précisions lors de la prochaine séance.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Ressources Humaines :

2019-76 – Création et suppression de postes, Bernadette SANMARTIN

Catherine LEMARECHAL présente ses félicitations aux lauréats qui ont réussi leurs examens.

Pas de question.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

2019-77 – Hygiène et sécurité : convention d'accompagnement commune-CDG 31 – Intégration des risques psycho-sociaux dans le document unique d'évaluation des risques, Bernadette SANMARTIN

Michel GOURRET souhaite savoir comment ce dispositif fonctionne. Y a-t-il des lanceurs d'alerte ?

Bernadette SANMARTIN explique qu'il s'agit de travailler avec l'ensemble des agents de la collectivité. Des risques potentiels pour chaque métier ont été identifiés avec le comité d'hygiène et de sécurité. Le centre de gestion intervient pour réunir les agents par petit groupe où la parole est

libre. Ils s'expriment sur ce qu'ils vivent au quotidien, les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Chaque métier est exposé à des risques différents. Il s'agit de les recenser pour ensuite voir comment ils peuvent être pris en compte. Les managers sont partie prenante puisqu'ils sont directement concernés. Il existe également un comité de pilotage qui réunit des élus et des représentants du personnel désignés. Des risques seront donc identifiés par métier, permettant ainsi de mettre en place une prévention ou de prendre en compte des situations particulières. L'objectif est de donner la parole aux agents pour qu'ils puissent s'exprimer sur leurs conditions de travail. Elle précise qu'on parle de risques psycho-sociaux. Nous ne sommes pas sur le document unique des risques physiques.
Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Éclairage public :

2019-78 – Rénovation des points lumineux hors service n°491, 1773, 1774, Christian MARROT

Pas de question

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Administration générale :

2019-79 – Vœu contre la fermeture des trésoreries de Baziège et de Caraman-Lanta au 01/01/2020, Michel ARDERIU

Catherine LEMERECAL précise qu'ils sont pour cette motion. Elle demande la possibilité d'un regroupement des communes du Lauragais afin d'avoir plus de poids. Ou est-ce qu'Escalquens est la seule pour le moment à préserver ses trésoriers.

Michel ARDERIU précise que toutes les communes sont concernées et qu'il est évident qu'elles vont voter cette motion. Il ajoute que nous entrons dans un projet de privatisation. Dans un 1^{er} temps les finances publiques et dans un 2^{ème} temps des fonctionnaires territoriaux qui seront remplacés par des commissaires aux comptes et des entreprises privées. Il y aura une atteinte directe du service public de proximité.

Résultat du Vote : Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS ORALES

- **Information relative à des cancers dans un quartier spécifique dans lequel les habitants s'interrogent Michel GOURRET**
Monsieur le Maire demande à l'élu de lui apporter plus de précisions, il reste à l'écoute des habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire suspend la séance et donne la parole à la salle :

- Pas de question.

Monsieur le Maire clôt la séance qui s'achève à 20h20.

La secrétaire de séance

Roseline BROUSSAL

